

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 529-2004, 9 juin 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Louis Vallée comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Louis Vallée, régisseur supplémentaire de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au même classement et au salaire annuel de 133 603 \$, à compter du 14 juin 2004;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Louis Vallée, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

42610

Gouvernement du Québec

### Décret 530-2004, 9 juin 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Jacques Duguay comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Duguay, vice-président aux affaires corporatives, H<sub>2</sub>O Innovation (2000) inc., soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, administrateur d'État II, au salaire annuel de 102 771 \$, à compter du 21 juin 2004;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Jacques Duguay, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

42611

Gouvernement du Québec

### Décret 531-2004, 9 juin 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Blouin comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Claude Blouin, sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 127 353 \$ à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Claude Blouin, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

42612